

les épreuves de spécialités de terminale devraient se dérouler en mars à partir de 2021

2-3 minutes

Le calendrier du futur baccalauréat serait modifié. Initialement, les épreuves d'enseignement de spécialités de terminale devaient se dérouler au printemps et la session d'épreuves communes de contrôle continu au 2e trimestre ([lire sur AEF info](#)). Or, lors d'une réunion à la CSL mercredi 29 mai 2019, le ministère de l'Éducation nationale a informé les syndicats de sa volonté de faire passer les épreuves de spécialités au mois de mars de l'année de terminale, afin qu'elles soient prises en compte dans Parcoursup, selon un des objectifs de la réforme du bac. 1re session concernée : 2020-2021.



Les épreuves de contrôle continu de terminale devraient se dérouler au 3e trimestre Rectorat de Bordeaux

Par conséquent, la période entre les vacances de février et les vacances de printemps serait rallongée d'une semaine afin que toutes les zones aient un minimum de sept semaines de cours entre les deux et, in fine, de prévoir cette session d'épreuves.

Ainsi, la session d'épreuves communes de contrôle continu de l'année de terminale, prévues au départ au deuxième trimestre, serait, elle, repoussée au troisième trimestre, au cours d'une période où se trouvent également les épreuves de philosophie et le grand oral.

Une réunion multilatérale (Dgesco et syndicats) sur le calendrier des examens devrait se tenir le 12 juin.

Dépêche n° 607201



1 min de lecture

Par

[Erwin Canard](#) Publiée le 29/05/2019 à 15h08

CSLCommission spécialisée des lycées

DgescoDirection générale de l'enseignement scolaire